

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5647

concernant une recommandation d'exclusion d'un étudiant – Comité de discipline

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER MAI 2014)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5648

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction *Bénévole d'honneur* qui a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution remarquable d'un membre socio-économique au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2014 au lauréat suivant :

- Donald Barabé

ATTENDU les parcours personnel et professionnel remarquables du candidat tel qu'il appert de ses notes biographiques, et du mérite qui lui est pleinement reconnu de recevoir cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2014, soit :

- Donald Barabé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER MAI 2014)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5649

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction *Médaille Gérard-Lesage* qui consiste en une distinction institutionnelle attribuée à des personnes de la collectivité qui collaborent hautement au développement et au rayonnement du milieu régional ainsi qu'aux valeurs institutionnelles de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014 au lauréat suivant :

- Claire Vaive

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques, et du mérite qui lui est pleinement reconnu de recevoir cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014, soit :

- Claire Vaive

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER MAI 2014)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5650

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction *Médaille Gérard-Lesage* qui consiste en une distinction institutionnelle attribuée à des personnes de la collectivité qui collaborent hautement au développement et au rayonnement du milieu régional ainsi qu'aux valeurs institutionnelles de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014 au lauréat suivant :

- Élie Fallu

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques, et du mérite qui lui est pleinement reconnu de recevoir cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nathalie Gagnon, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014, soit :

- Élie Fallu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER MAI 2014)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5651

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction *Grand diplômé – volet carrière* qui a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel d'un diplômé de l'UQO qui s'est brillamment illustré au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un projet exceptionnel, qui a fait honneur à l'UQO et qui s'est distingué par ses activités professionnelles et sa contribution à la société;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2014 au lauréat suivant :

- Ginette Lazure

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques, et du mérite qui lui est pleinement reconnu de recevoir cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Denis Harrisson,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2014, soit :

- Ginette Lazure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER MAI 2014)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5652

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction *Grand diplômé – volet relève* qui a pour but de souligner le mérite exceptionnel de diplômés de l'UQO ayant démontré une émergence remarquable dans leur secteur d'activité, qui ont fait honneur à l'Université et qui se distinguent par leurs activités professionnelles et leur contribution à la société;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2014 au lauréat suivant :

- Mylène Chaumont

ATTENDU les parcours professionnel et personnel remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques, et du mérite qui lui est pleinement reconnu de recevoir cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Nathalie Gagnon,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2014, soit :

- Mylène Chaumont

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5653

concernant l'ouverture des admissions à temps partiel à Saint-Jérôme au programme de maîtrise en travail social

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la planification du développement académique de l'UQO, Horizon 2014, prévoit l'offre de la maîtrise en travail social à Saint-Jérôme;

ATTENDU le projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les annexes afférentes au projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 315-CE-2354 de la commission des études du 6 février 2014;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions à la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme à compter de l'automne 2014, selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'automne seulement;

DE FIXER le contingentement à 20 étudiants, répartis à au moins 80 % pour le profil mémoire et à au plus 20 % pour le profil stage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5654

concernant une modification au « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programme de cycles supérieurs »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs;

ATTENDU la volonté de procéder à l'élection par scrutin électronique dans le cas où une seule candidature est reçue suite à la mise en candidature;

ATTENDU la résolution 315-CE-2355 concernant la recommandation de la commission des études au conseil d'administration quant au projet révisé de « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs »;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nathalie Gagnon, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification au Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5655

concernant une modification de la répartition des postes 2013-2014 et 2014-2015

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les résolutions 366-CA-5517 et 372-CA-5635 du conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014 et pour l'année 2014-2015;

ATTENDU la résolution 247-DC-977 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables tenue le 27 janvier 2014;

ATTENDU la résolution UQO-SSOC-14-34-169 de l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales tenue le 12 février 2014;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSFÉRER le poste du secteur disciplinaire « Certification et contrôle de gestion » du Département des sciences comptables et la professeure Louise Briand, titulaire de ce poste, au secteur disciplinaire « Sociologie » du Département des sciences sociales;

D'AFFECTER la professeure Louise Briand au Département des sciences sociales à compter du 25 février 2014 et de la rattacher au secteur disciplinaire « Sociologie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5656

concernant le projet d'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que la Ville de Gatineau a décidé de réaliser un projet d'aménagement de l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph;

ATTENDU la nécessité d'aménager un chemin d'accès à partir de la nouvelle intersection jusqu'au stationnement arrière existant afin de faciliter l'accès routier au pavillon Alexandre-Taché et au terrain de soccer;

ATTENDU la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain le long du boulevard Alexandre-Taché d'une superficie de 92,90 m² auprès d'Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU la cession d'une servitude réelle et perpétuelle le long du boulevard Alexandre-Taché d'une superficie de 1 457 m² à la Ville de Gatineau pour l'installation des feux de circulation et d'une conduite pluviale pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU la cession d'une partie de terrain de l'UQO d'une superficie de 587,8 m² à la Ville de Gatineau en compensation pour l'enfouissement d'une zone humide de type 1 afin de se conformer à la réglementation municipale;

ATTENDU la correction cadastrale de deux parcelles de terrain mal délimitées d'une superficie de 323 m² suivi de la location d'une parcelle de terrain de 29,1 m² avec ouvrages empiétant sur le terrain de la Ville de Gatineau;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Université du Québec en Outaouais à procéder avec le projet d'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5656

concernant le projet d'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tous les documents qui sont ou pourraient être requis pour la réalisation et le déroulement du projet d'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5657

concernant la désignation d'un comité d'éthique apte à évaluer un projet de recherche visé à l'article 21 du *Code civil du Québec* lorsque les sujets de recherche sont des mineurs ou des majeurs inaptes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 14 juin 2013, de la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche*;

ATTENDU que cette loi a un impact sur l'évaluation éthique des projets qui sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de participants mineurs ou majeurs inaptes et que ces types de projets de recherche doivent dorénavant être évalués par un comité d'éthique compétent, désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux (le Ministère);

ATTENDU que le CER de l'UQO n'est pas un CER compétent et ne peut espérer, dans un avenir rapproché, obtenir la désignation du Ministère pour agir comme comité d'éthique compétent;

ATTENDU que le comité d'éthique de la recherche de l'UQO a reçu une demande de certificat d'éthique pour un projet intitulé « *Évaluation des effets du programme cognitif-comportemental : Apprentissage de moyens et d'habiletés pour la régulation de la colère* », de madame Monique Pilon, étudiante à la maîtrise en psychoéducation à l'UQO;

ATTENDU que lors de l'évaluation du projet en comité plénier le 6 février 2014, les membres du comité d'éthique de l'UQO ont recommandé que ce projet soit évalué par un comité d'éthique compétent;

ATTENDU que le projet de recherche de l'étudiante de l'UQO se déroulera au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire;

ATTENDU que l'évaluation du projet est actuellement en cours par le comité d'éthique de ce Centre jeunesse, lequel est un comité compétent désigné par le Ministère;

ATTENDU que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQO ne prévoit pas le recours à un CER externe;

ATTENDU que cette politique relève du conseil d'administration;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5657

concernant la désignation d'un comité d'éthique apte à évaluer un projet de recherche visé à l'article 21 du *Code civil du Québec* lorsque les sujets de recherche sont des mineurs ou des majeurs inaptes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER le comité d'éthique du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire pour l'évaluation du projet de recherche intitulé « *Évaluation des effets du programme cognitif-comportemental : Apprentissage de moyens et d'habiletés pour la régulation de la colère* », de madame Monique Pilon, étudiante à la maîtrise en psychoéducation à l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5658

concernant la nomination de trois (3) professeurs et d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 6.1 c) et 6.3 du Règlement de régie interne et l'article 4.2 du Règlement des procédures de désignation ou de nomination de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du secrétaire général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 27 janvier 2014, et la désignation des professeurs appelés à combler les trois (3) postes à pourvoir, tel qu'il appert du courriel transmis par la présidente du SPUQO le 29 janvier 2014;

ATTENDU la convocation conjointe du Secrétariat général et du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais et la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 13 janvier 2014, et la désignation de la personne chargée de cours appelée à combler le poste à pourvoir, tel qu'il appert de la lettre transmise par la présidente du SCCC-UQO le 15 janvier 2014;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- Le professeur Christian Calmès, membre de la commission des études, à titre de professeur pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 25 février 2014 au 24 février 2016;
- Le professeur Jean-François Simard, membre de la commission des études, à titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 25 février 2014 au 24 février 2016, en sa qualité de responsable des programmes de deuxième cycle en développement territorial;
- La professeure Marie Robert, membre de la commission des études, à titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 25 février 2014 au 24 février 2016, en sa qualité de responsable des programmes de deuxième cycle en criminologie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5658

concernant la nomination de trois (3) professeurs et d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- Le chargé de cours Abdelkrim Hamou-Lhadj, membre de la commission des études, à titre de personne chargée de cours, pour un deuxième mandat de deux (2) ans, soit du 25 février 2014 au 24 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5659

concernant l'adoption des modifications apportées aux textes de la *Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le règlement général 6 : « *RESSOURCES HUMAINES* » de l'Université du Québec;

ATTENDU la *Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais* convenue entre les parties et signée le 19 avril 2010;

ATTENDU la Lettre d'entente n° 6 prévue à ladite convention collective de travail et qui concerne l'intégration de l'article 2-1.00 « Champ d'application » de la convention collective de travail à l'ensemble des textes de la convention collective;

ATTENDU la Lettre d'entente n° 6 qui prévoit l'harmonisation des textes de la convention collective de travail relatifs aux droits parentaux aux différents articles de la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c.N-1.1) et de la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c.A-29.011);

ATTENDU les autres modifications apportées aux textes de la convention collective de travail à la suite des discussions tenues entre les parties dans le cadre des travaux relatifs à la Lettre d'entente n° 6, d'autres lettres d'entente déjà convenues et des discussions tenues en comité de relations de travail;

ATTENDU la résolution du conseil exécutif du Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais acceptant les modifications aux textes de la convention collective de travail concernant l'intégration des textes de l'article 2-1.00 « Champ d'application », les droits parentaux, ainsi que les autres modifications des textes convenues entre les parties lors des travaux découlant de la Lettre d'entente n° 6;

ATTENDU le dépôt du texte modifié de la convention collective de travail reflétant toutes les modifications apportées;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 373-CA-5659

concernant l'adoption des modifications apportées aux textes de la *Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications aux textes de la convention collective de travail qui concernent l'intégration de l'article 2-1.00 « Champ d'application », l'harmonisation des textes de la convention collective de travail relatifs aux droits parentaux aux différents articles de la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c.N-1.1) et de la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c.A-29.011) et toutes autres modifications apportées aux textes de la convention collective de travail à la suite des discussions tenues entre les parties dans le cadre des travaux relatifs à la Lettre d'entente n° 6, d'autres lettres d'entente déjà convenues et des discussions tenues en comité de relations de travail;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le directeur du Service des ressources humaines pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la convention collective de travail modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général